Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfecture de la Région**
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

DRIRE
PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,**
**DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
**PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

67-69 AVENUE DU PRADO
13286 MARSEILLE CEDEX 6

Contact presse : Françoise Rouquette

Tél : 04.91.83.63.43

Communiqué de presse n°DERS030918 du 18 septembre 2003

## Incident au terminal méthanier de Fos sur mer/Tonkin

### Rappel des faits :

Pour des raisons encore indéterminées avec précision, un incident s'est produit au terminal méthanier de Fos sur mer/Tonkin, exploité par Gaz de France. Le 17 septembre à 19h30, une explosion au bas de la torche de sécurité a endommagé partiellement les éléments de la cheminée, la rendant inopérante.
A l'heure de l'explosion, un bateau méthanier était à quai, en train d'être déchargé. Par ailleurs, les pompes du terminal servant à l'alimentation en gaz du réseau étaient à l'arrêt pour entretien. Les clients de GDF étant approvisionnés par d'autres sources.

Le Plan d'Opération Interne a été déclenché aussitôt. Le déchargement du bateau méthanier a été interrompu.

### Les mesures prises :

Un inspecteur de la DRIRE s'est rendu sur place ce matin pour mener une analyse technique sur l'incident et sur les solutions envisagées par Gaz de France pour en gérer les conséquences.

L'objectif prioritaire est bien sûr de préserver les 3 réservoirs du terminal (contenance 150.000 mètres cube) du risque de surpression. Ils contiennent du liquide à moins 165°C. La partie supérieure contient du gaz. En fonctionnement normal, une partie de ce liquide s'évapore naturellement dans les réservoirs. La torche est un des principaux organe de sécurité ; elle permet d'évacuer et de brûler ce gaz issu de l'évaporation, lorsqu'il n'est pas possible de l'envoyer sur le réseau de distribution commercial, ce qui était le cas lors de l'incident, les pompes étant à l'arrêt.

Dans une première étape de mise en sécurité, au cours de la nuit, il a été décidé, en concertation avec la DRIRE, de faire évacuer la phase gaz par les évents des réservoirs de stockage, sans la brûler. Ainsi 4.000 à 6.000 mètres cube par heure de produits s'échappent à l'atmosphère. La DRIRE a demandé à

Gaz de France de faire des mesures de concentration de gaz autour du site pour vérifier l'absence de risque d'inflammation. Il s'agit de gaz naturel plus léger que l'air qui se disperse très rapidement.

Les prochaines mesures qui doivent être mise en œuvre concernent :

- le redémarrage des pompes pour évacuer la phase gaz sur le réseau commercial en lieu et place des évents du terminal ; cette mesure est programmée pour vendredi 19 après-midi, la DRIRE ayant donné son accord sur les solutions proposées par Gaz de France.

- le maintien d'un niveau minimal de gaz liquéfié dans les réservoirs, c'est pourquoi, le déchargement du bateau sera repris dès que cela sera nécessaire ;

Les investigations se poursuivent pour déterminer l'origine du sinistre et remettre la torche en état de fonctionnement.